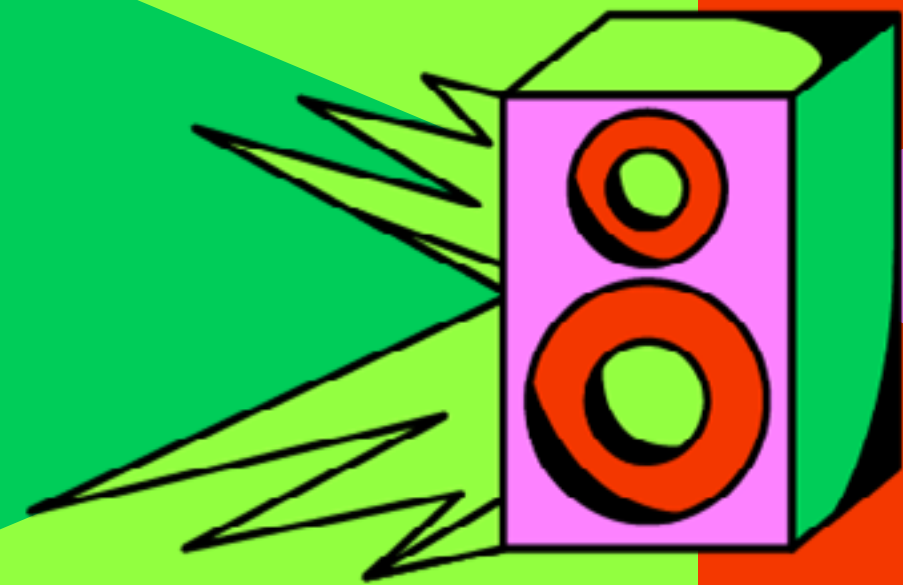


EAR WE ARE →

LE GUIDE



**DE LA CAMPAGNE DE PRÉVENTION
SUR LES RISQUES AUDITIFS**

INTRODUCTION

L'association AGI-SON oeuvre depuis plus de 20 ans dans la prévention des risques auditifs liés aux musiques amplifiées. Avec l'implication des lieux de concerts et des festivals, elle a généralisé les messages de prévention et la diffusion de protection auditives auprès des publics. C'est une exception française dans le monde de la musique !

En 2018, le décret relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés (décret Son) est venu consolider cette dynamique en rendant obligatoire l'information et la mise à disposition de protection auditives.

Extraits du DÉCRET n° 2017-1244 du 7 août 2017

- « Informer le public sur les risques auditifs »
- « Mettre à la disposition du public à titre gratuit des protections auditives individuelles adaptées au type de public accueilli dans les lieux ».

En octobre 2022, AGI-SON lance EAR WE ARE, sa toute nouvelle campagne de prévention calibrée pour les publics de concert. Positive, pop et axée sur le plaisir de vibrer en concert, cette campagne délivre les bons réflexes à adopter pour préserver son audition tout en profitant pleinement de la musique.

EAR WE ARE est disponible gratuitement tout au long de l'année pour aider les organisateurs de concerts et de festivals à se mettre en conformité.

Le guide que vous allez parcourir est un outil complémentaire pour aider votre structure à organiser sa prévention des risques auditifs.

Bonne lecture ! #EARWEARE

→ OÙ COMMANDER LA CAMPAGNE EAR WE ARE ?

Sur le site earweare.org : c'est le formulaire unique pour composer votre kit de prévention.

→ EST-CE GRATUIT ?

Les supports (affiches, tracts, sous-bocks, spots vidéos, pack digital...) sont gratuits.

Les protections auditives sont vendues au tarif préférentiel AGI-SON, négocié pour le secteur.

→ QUAND COMMANDER ?

La campagne et les protections peuvent être commandées tout au long de l'année. Néanmoins on vous encourage à anticiper en passant votre commande au moins 3 semaines avant votre évènement.



SOMMAIRE

1. Récap sur la nouvelle réglementation sonore

- >Ressources
- >Obligations pour les lieux
- >Obligations pour les festivals

2. Les infos clefs sur l'audition et la prévention des risques auditifs

- >A savoir
- >Bons réflexes
- >Protections auditives
- >Questions fréquentes



3. Les supports EAR WE ARE

- >Supports papier
- >Supports digitaux



4. Appliquer le volet santé de la réglementation sonore

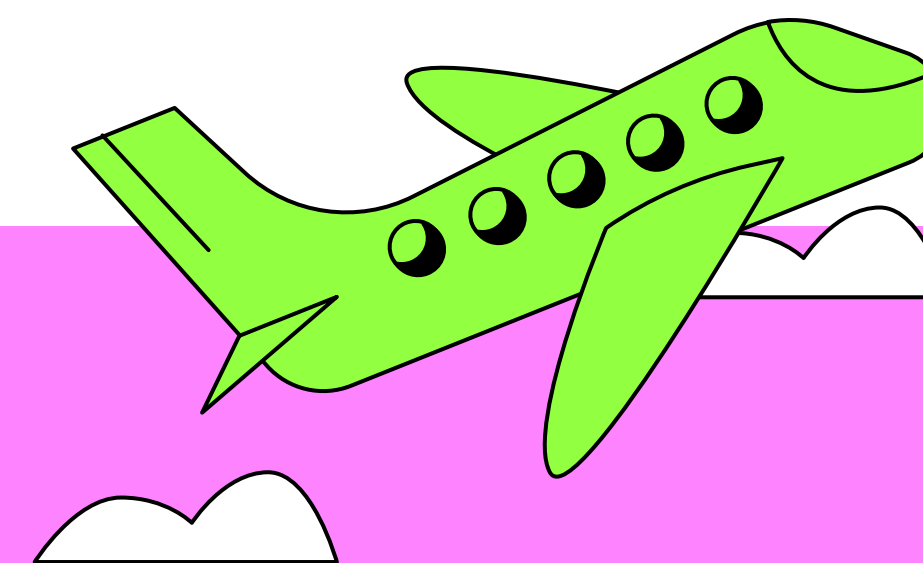
- >Informer le public avant sa venue
- >Informer le public pendant l'évènement
- >Mettre à disposition des protections auditives
- >Créer une zone de repos auditif

5. Les bonnes pratiques

- >Rappeler la réglementation sonore aux équipes
- >Favoriser la médiation avec les riverains
- >Équiper et former votre équipe
- >Récap des bonnes pratiques

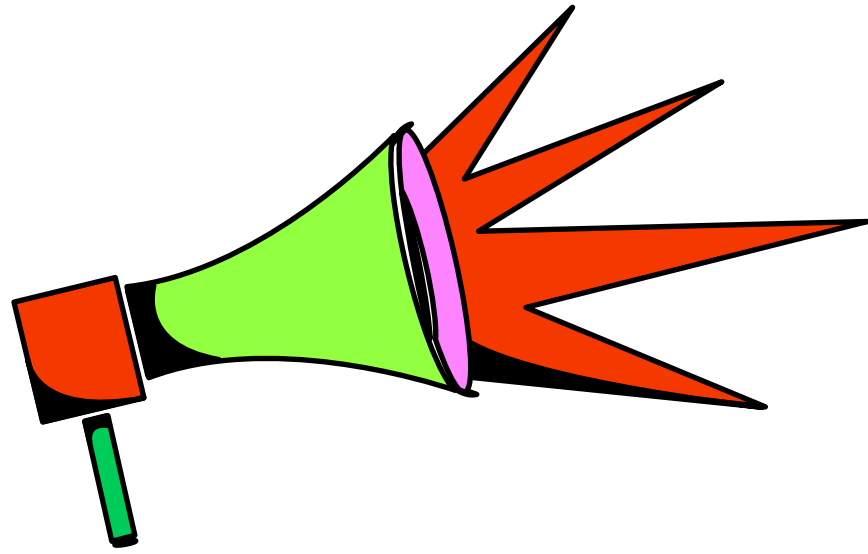
6. Les relais de la Campagne

7. Passer commande



RÉCAP SUR LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION SONORE

Le Décret n° 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés est en vigueur depuis 2018.



Le Guide EAR WE ARE synthétise factuellement les prescriptions de la réglementation sonore.

À noter : Certaines dispositions s'avèrent difficiles à appliquer, comme en témoignent les travaux menés par AGI-SON pour identifier les problèmes et apporter des propositions constructives pour les résoudre. Voici une sélection de ressources pour approfondir votre appréhension de la réglementation.

RESSOURCES DISPONIBLES :

La réglementation sonore décryptée par AGI-SON :

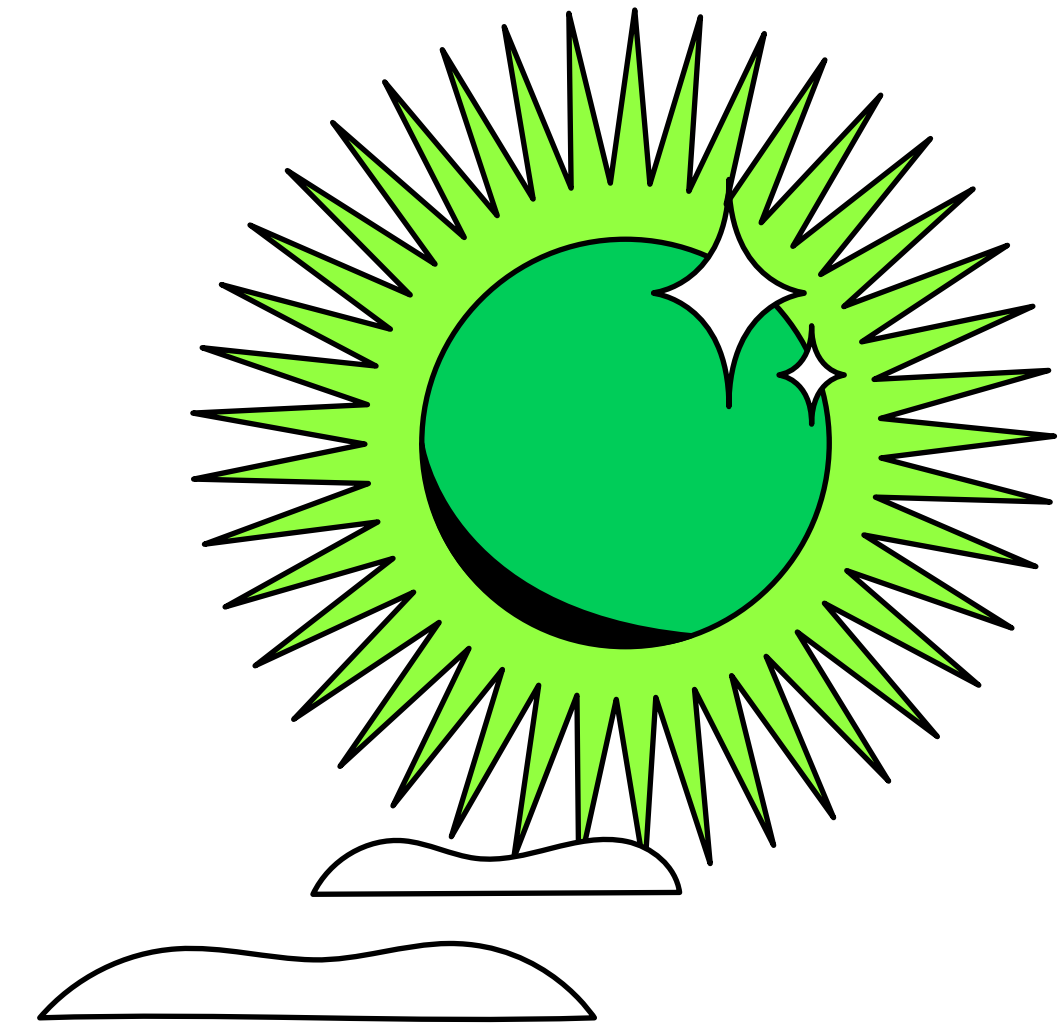
- > [L'infographie](#) : le décret «Son»
- > [Le bilan du tour de France AGI-SON #2](#) sur les difficultés d'application et les enjeux :
- > [Le livre blanc d'AGI-SON](#) : le décret «Son», en question.

Un exemple concret de la mise en application du volet environnement :

- > Le décret «Son» appliqué aux festivals : expérimentation sur le festival Marsatac : [url à venir](#)
- > [Plateforme AGI-SON Connect](#)
- > [FAQ](#) décret «Son» et espace d'échange d'AGI-SON

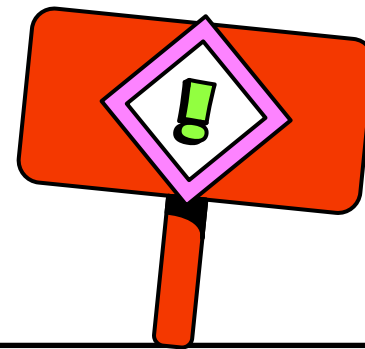
Le guide du Centre d'information sur le Bruit (CIBB) qui présente la réglementation dans sa globalité :

- > [Guide sons amplifiés](#)



I- Obligations pour les lieux

dépendent du caractère habituel ou non de leur activité*



	300 personnes ou moins		> de 300 personnes	
	si activité habituelle	si activité non habituelle	si activité habituelle	si activité non habituelle
Limiter les niveaux sonores à 102 dBA et 118 dBC Limitation spécifique pour spectacles jeune public (jusqu'à 6 ans révolu) : 94 dBA et 104 dBC	OUI	OUI	OUI	OUI
Enregistrer en continu les niveaux sonores	NON	NON	OUI	NON
Afficher en continu les niveaux sonores	NON	NON	OUI	NON
Informar le public sur les risques auditifs	OUI	NON	OUI	NON
Mettre à disposition à titre gratuit des protections auditives individuelles adaptées au type de public	OUI	NON	OUI	NON
Créer des zones ou des périodes de pauses auditives	OUI	NON	OUI	NON
Réaliser une Etude d'Impact des Nuisances Sonores - EINS	OUI	NON	OUI	NON
Respecter les valeurs limites d'émergence	OUI	OUI	OUI	OUI

* Caractère habituel ou non de la diffusion de sons amplifiés :

Une activité de diffusion de sons amplifiés est susceptible d'être considérée comme habituelle lorsqu'elle présente **un caractère répété et une fréquence suffisante** :

sur une année entière, si la fréquence de diffusion des sons amplifiés est égale ou supérieure à 12 jours calendaires (dates) par an (en considérant 12 mois consécutifs et non une année civile) ;
 sur une courte période (activités saisonnières), si la fréquence de diffusion est égale ou supérieure à 3 jours calendaires sur 30 jours consécutifs.

Exemple : utilisation ou location fréquente d'une salle ou d'un lieu pour des manifestations ou fêtes impliquant nécessairement la diffusion de sons amplifiés.

Extrait du guide du CIDB > [Guide sons amplifiés](#)

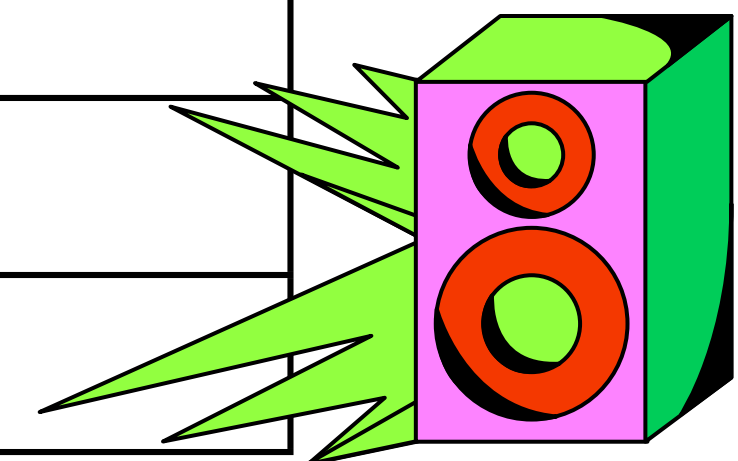
Attention : les festivals rentrent automatiquement dans le champ d'application du décret !

2- Obligations pour les festivals

avec activité habituelle ou non : les festivals rentrent automatiquement dans le champ d'application du décret !



	300 personnes ou moins	> de 300 personnes
<p>limiter les niveaux sonores à 102 dBA et 118 dBC : Limitation spécifique pour spectacles jeune public (jusqu'à 6 ans révolu) : 94 dBA et 104 dBC</p>	OUI	OUI
Enregistrer en continu les niveaux sonores	NON	OUI
Afficher en continu les niveaux sonores	NON	OUI
Informier le public sur les risques auditifs	OUI	OUI
Mettre à disposition à titre gratuit des protections auditives individuelles adaptées au type de public	OUI	OUI
Créer des zones ou des périodes de pauses auditives	OUI	OUI
Réaliser une Etude d'Impact des Nuisances Sonores - EINS	OUI	OUI
Respecter les valeurs limites d'émergence	OUI	OUI



2. LES INFOS CLEFS SUR L'AUDITION ET LA PRÉVENTION DES RISQUES AUDITIFS

À SAVOIR

UN CAPITAL AUDITIF POUR LA VIE !

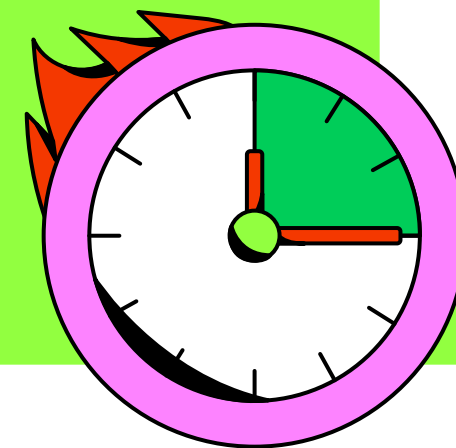
Nous disposons tous dès la naissance d'un capital auditif qui se réduit naturellement avec l'âge. **L'oreille est le seul organe humain qui ne se régénère pas**, ni tout seul, ni avec médicaments ou opération. Il est donc important de rappeler que les dommages auditifs sont irréversibles.

LA DOSE DE SON

TROUVER SON ÉQUILIBRE

Le son commence à représenter un risque pour notre audition à partir de 85 dB.

La dose de son est le temps d'écoute recommandé en fonction du volume d'écoute.



L'ÉCHELLE DES DÉCIBELS

Le décibel mesure le niveau d'intensité.



Exemples de doses de son hebdomadaire à ne pas dépasser

85 dB = 40h / semaine

91 dB = 10h / semaine

102 dB = 1h30 / semaine

Notre exposition au son varie selon nos pratiques d'écoute (au casque, dans les transports, en soirée, en concert, en pratiquant un instrument, au cinéma...) et l'environnement sonore dans lequel nous évoluons (au travail, en ville,...). En avoir conscience permet à chacun de "doser son exposition sonore" selon son mode de vie.

LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES D'UNE PERTE D'AUDITION

Sifflements ou bourdonnements de manière temporaire ou permanente
= **ACOUPHÈNES**

Forte douleur au moindre son
= **HYPERACOUSIE**

Difficultés à suivre une conversation
= **SURDITÉ**



Ces signes d'alertes doivent être pris au sérieux.

QUAND ET QUI CONSULTER ?

Si l'un de ces symptômes persiste après un concert et une nuit de repos, rendez vous aux urgences ORL, le plus tôt sera toujours le mieux !

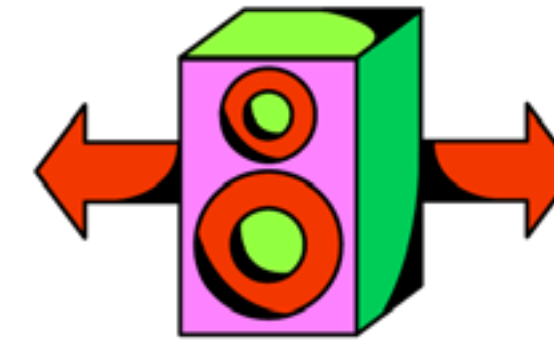
LES BONS REFLEXES



Faire des pauses



**Penser aux
Bouchons et les
Retirer au calme**



**Éloignez-vous
Des enceintes**



**Éviter les expositions
Successives à
Des volumes
Sonores élevés**



**Protéger les enfants :
casque + pauses
+ Éloignement
Des enceintes**

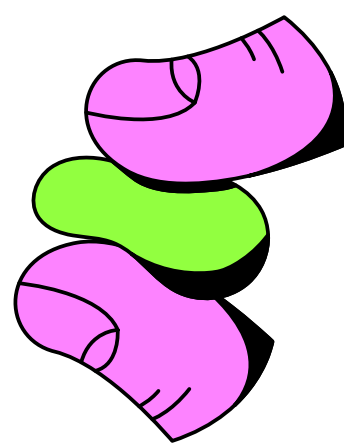
Les protections auditives

Plusieurs types de protections auditives sont accessibles au public. Voici leurs caractéristiques pour les aider à choisir selon leur besoin.

LES BOUCHONS EN MOUSSE

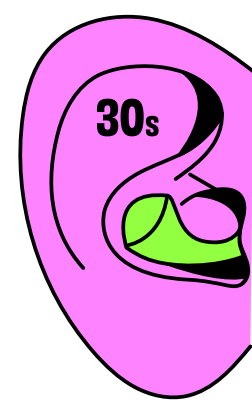
(Atténuation : - 32 dB)

Diffusés gratuitement, ils sont une solution de dépannage mais pas adaptés à l'écoute de la musique et à usage unique. Vous équiper avec des bouchons standards est une solution à petit prix (une dizaine d'euros) pour un meilleur confort d'écoute et réduire l'impact écologique des bouchons en mousse qui sont à usage unique.



01

Rouler le bouchon entre les doigts



02

Maintenir appuyé 30s dans l'oreille



03

jusqu'à ce qu'il soit regonflé

Comment bien mettre les bouchons en mousse ?

Compacter le bouchon en le roulant entre les doigts, Maintenir le bouchon dans l'oreille jusqu'à ce qu'il soit regonflé (30 sec).

LES BOUCHONS STANDARDS

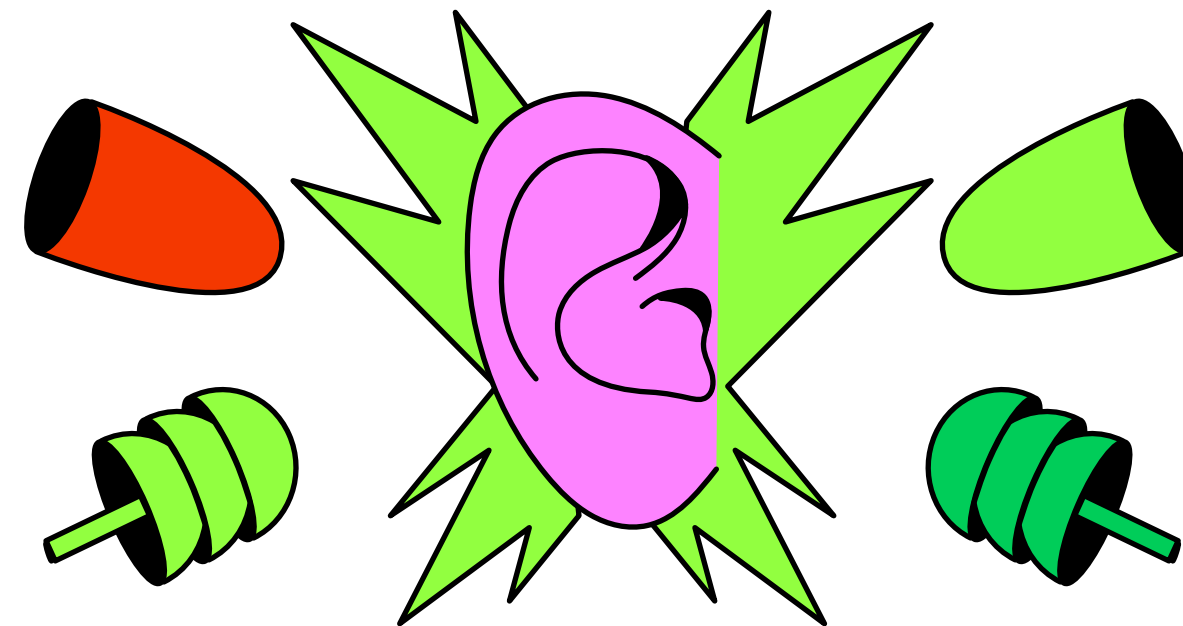
(Atténuation : - 19 dB)

À petit prix, une protection dotée d'un filtre acoustique. Réutilisables à l'infini, nettoyables avec un désinfectant. Le public peut en acheter dans certains lieux et festivals ou directement sur le site earweare.org

LES BOUCHONS SUR-MESURE

(6 choix d'atténuations)

Féru de concerts et musiciens peuvent se faire mouler des protections de haute qualité en choisissant le niveau d'atténuation. Le réseau AGI-SON programme des sessions régulièrement en France.



LES CASQUES POUR ENFANTS

(Atténuation : - 27 dB)

Adaptés aux enfants de 3 à 12 ans.

Il faut s'assurer que le casque ne flotte pas sur la tête, couvre bien les oreilles et l'enlever au calme.

Ils sont souvent proposés en prêt dans le lieu de concert ou le festival. Le public peut aussi en acheter sur le site earweare.org.

A noter qu'AGI-SON ne propose pas de protection pour les moins de 3 ans. Les enfants sont trop jeunes, le casque peut être trop grand, mal porté et l'enfant n'est pas en mesure d'exprimer clairement leur inconfort. Pour les plus jeunes enfants, il est plus prudent de profiter des nombreuses programmations adaptées à la petite enfance.

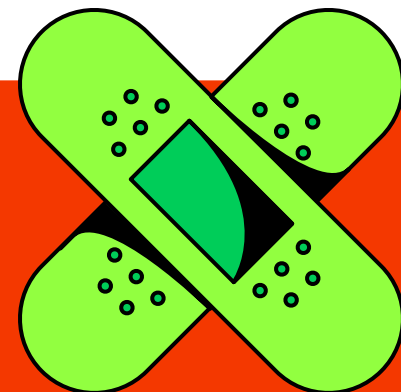


Questions fréquentes

QUEL EST LE NIVEAU SONORE MOYEN DES CONCERTS AMPLIFIÉS EN FRANCE ?

En pratique, le niveau des concerts se trouve entre 85 dB (moments calmes) et 100 dB (moments intenses, applaudissements). D'un point de vu réglementaire, les niveaux sont limités à 102dBA et 118dBC (basses fréquences) maximums depuis 2018.

Si on regarde un peu en arrière, avant 1998 et le décret Bruit, aucune limitation sonore n'existait en France. Cette première réglementation a enclenché une prise de conscience généralisée du secteur sur les dangers d'une exposition sonore non maîtrisée. L'association AGI-SON a été créée en 2000 par les organisations professionnelles du secteur pour développer la prévention et une meilleure prise de conscience des enjeux d'une bonne gestion sonore.



LES BOUCHONS PROTÈGENT-ILS DES BASSES FRÉQUENCES ?

Ces dernières années ont vu l'essor des très basses fréquences dans l'ensemble des esthétiques musicales. Ce qui était l'apanage du reggae, du dub, de l'electro ou du hip hop est désormais une mode qui s'inscrit même dans la chanson. C'est pourquoi la réglementation limite le niveau des fréquences basses à 118 dBC. Il est à noter que les bouchons d'oreille et casques ne protègent pas des fréquences basses qui passent via la conduction osseuse et peuvent ainsi endommager les cellules ciliées de notre oreille interne.



LE PUBLIC EST-IL RÉCEPTIF À LA PRÉVENTION DES RISQUES AUDITIFS ?

Le Baromètre publics de concerts et risques auditifs publié chaque année par AGI-SON témoigne d'une augmentation des comportements de protection et des risques et troubles auditifs mieux identifiés. 95 % du public adopte désormais des stratégies de protection en concert. Les comportements de protection progressent chaque année. 91 % des répondant.es déclarent avoir déjà ressenti un trouble auditif suite à une exposition au bruit. Dans la grande majorité des cas, les troubles auditifs sont apparus après un concert (79 %). Un résultat à mettre en perspective avec l'intensité de la pratique du concert au sein du public interrogé, les durées d'écoute journalière, notamment au casque/écouteurs qui augmentent et laissent peu de repos à l'appareil auditif et un public qui identifie mieux les troubles associés à l'audition grâce à la prévention. On relève également que les publics ont tendance à sous-estimer les effets d'une exposition prolongée au son, citée par 39 % seulement des répondant. es.

POURQUOI ON NE BAISSE PAS PLUS LE SON EN CONCERT ?

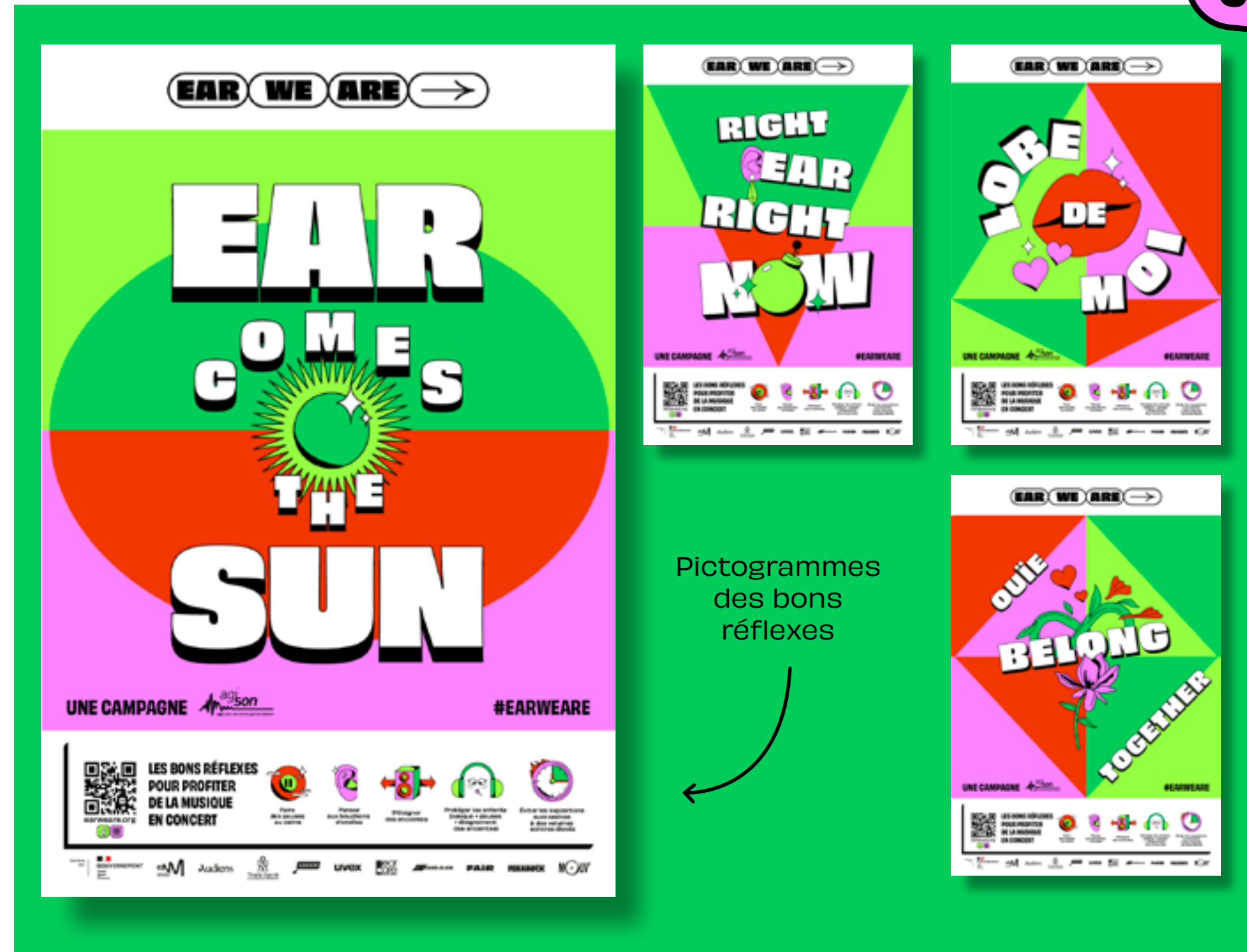
En concert amplifié, le spectateur vient s'immerger dans la musique et vibrer collectivement. Si l'on souhaitait minimiser les risques, il faudrait uniquement organiser des concerts en acoustique et/ou éloigner considérablement le public de la scène. Cela remettrait donc totalement en cause la tenue des concerts de musique amplifiée ! C'est la raison pour laquelle la sensibilisation aux bons gestes est la solution pour vivre ce plaisir en réduisant au maximum le risque.

3. LES SUPPORTS EAR WE ARE

Les supports papier et digitaux de la Campagne sont gratuits.

SUPPORTS PAPIER :

GRATUIT



Pictogrammes des bons réflexes

AFFICHE EN DEUX FORMATS : 40X60 (PAPIER ÉPAIS) ET 60X80 (PAPIER + FIN)

Coup d'oeil Affiches



TRACT - FORMAT CARTE POSTALE AVEC AU VERSO DES INFOS CLEFS SUR LES RISQUES AUDITIFS.

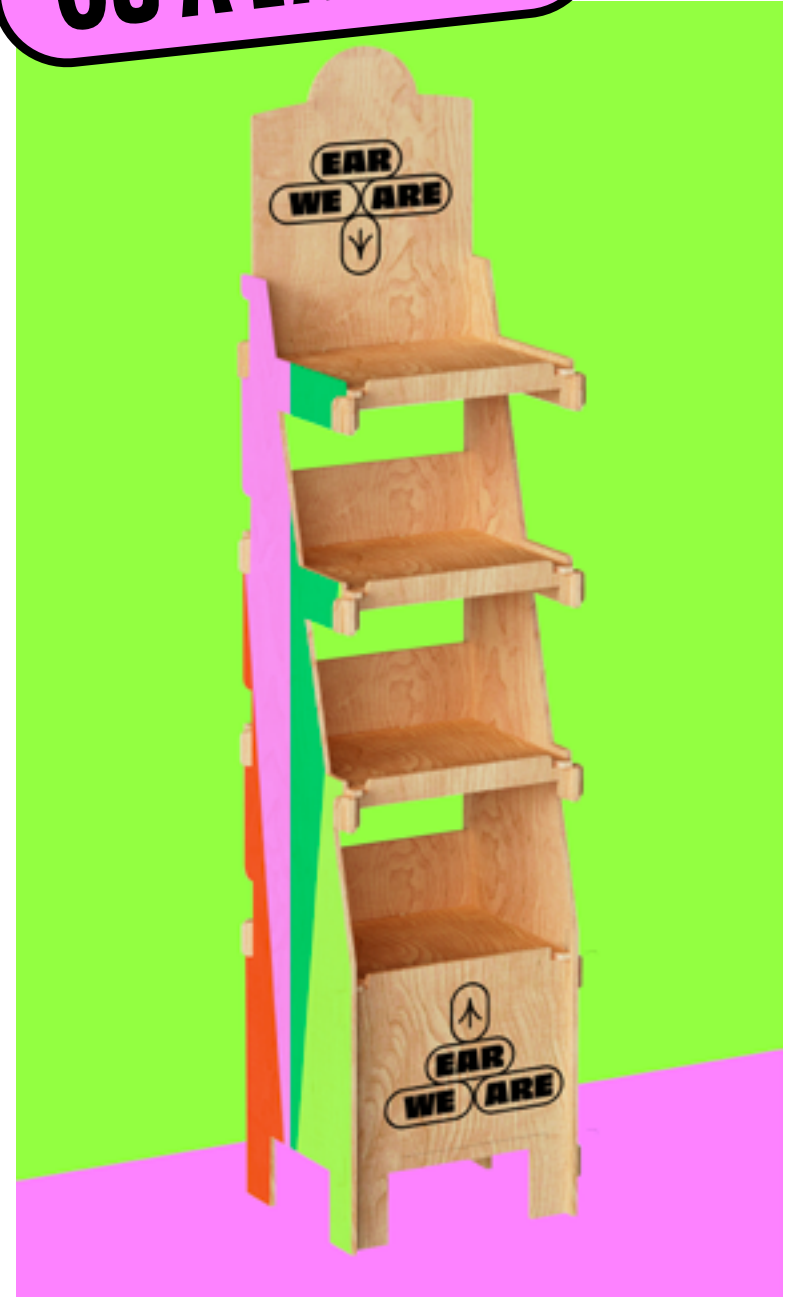
Coup d'oeil tracts



SOUS-BOCK

Coup d'oeil sous-bock

EN PRÊT OU À L'ACHAT

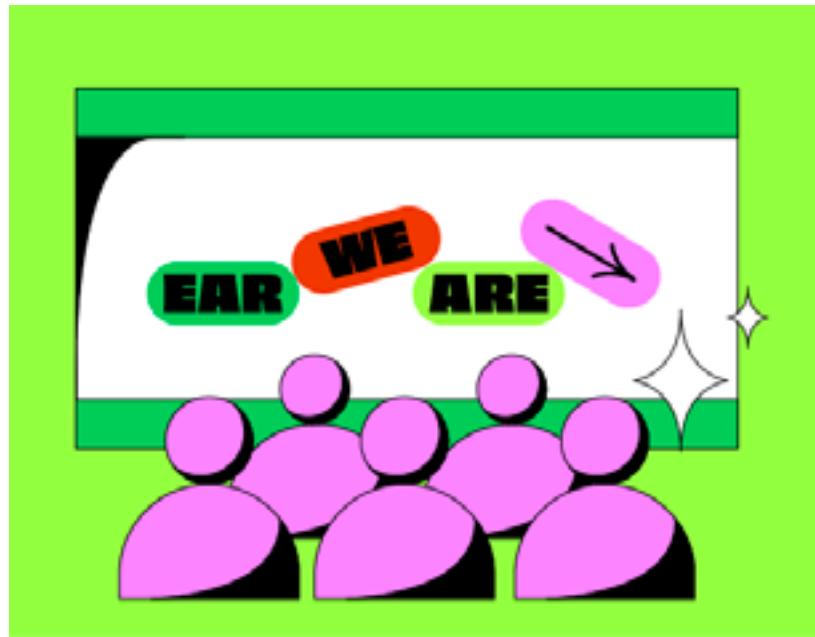


LA PLV EAR WE ARE UN MEUBLE EN BOIS À MONTER

3. LES SUPPORTS EAR WE ARE

Les supports papier et digitaux de la Campagne sont gratuits.

VISUELS POUR ÉCRANS DIGITAUX :



ÉCRANS DIGITAUX



PACK RÉSEAUX SOCIAUX

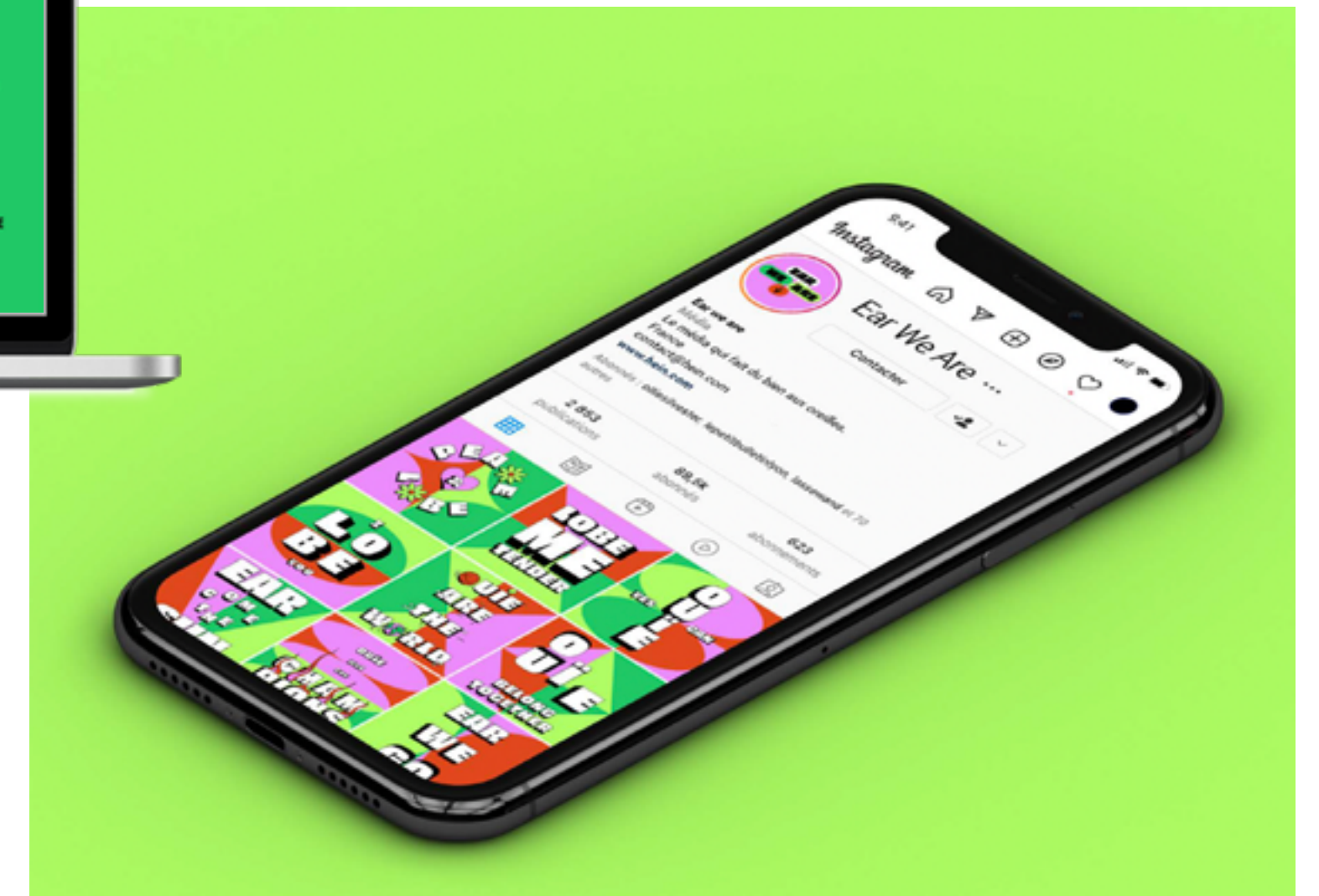


SPOT VIDÉO

LES CANAUX DE COMMUNICATION :



LE SITE : WWW.EARWEARE.ORG



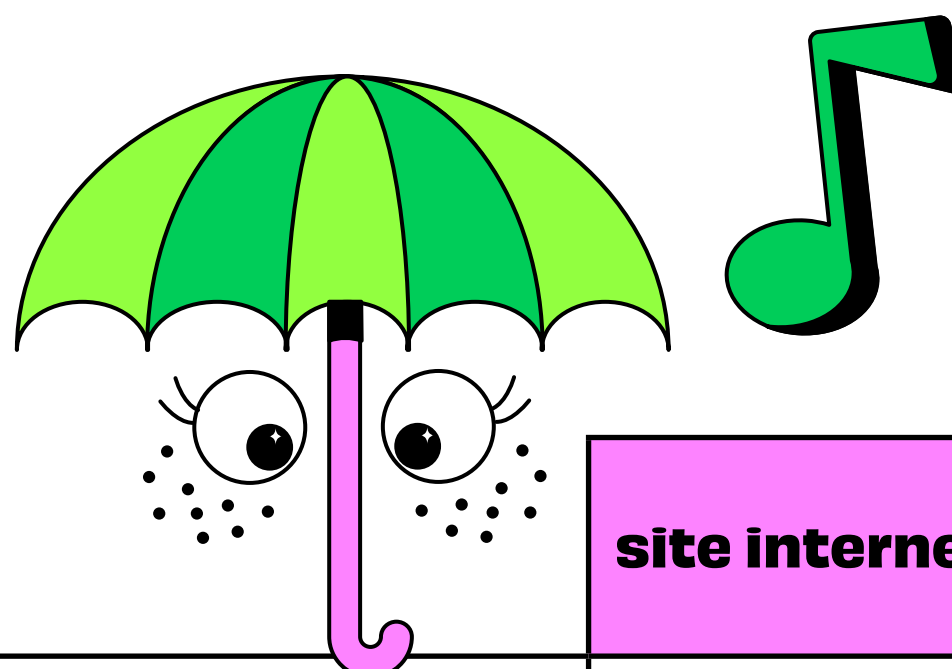
LES RÉSEAUX SOCIAUX
FACEBOOK : @CAMPAGNE.EARWEARE
INSTAGRAM : @EARWEARE_CAMPAGNE

4. APPLIQUER LE VOLET SANTÉ DE LA RÉGLEMENTATION SONORE

SENSIBILISER VOTRE PUBLIC AVANT SA VENUE :

Votre site internet, billetterie, brochure ou encore l'application de votre lieu/festival sont autant de supports où indiquer les bons réflexes à adopter et comment se procurer des protections auditives avant et pendant votre évènement.

Le public appréciera par exemple de savoir si des casques pour enfants sont proposés ou encore d'acheter des protections standards en même temps que son billet.

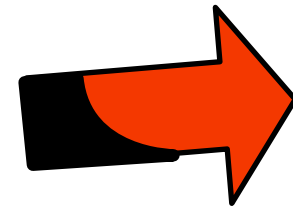


QUOI ET OÙ COMMUNIQUER ?

	site internet	réseaux sociaux	lettre info mailing	billetterie	application de l'évènement
AFFICHER LES BONS RÉFLEXES ET INFOS CLEFS	•	•	•	•	•
ORGANISER UN JEU CONCOURS POUR FAIRE GAGNER DES PROTECTIONS AUDITIVES	•	•	•		
METTRE EN VENTE DES PROTECTIONS AUDITIVES OU RENVOYER VERS LE SITE EARWEARE	•	•	•	•	
INDIQUER AU PUBLIC OÙ IL POURRA S'INFORMER ET TROUVER DES PROTECTIONS PENDANT LE CONCERT	•	•	•		•

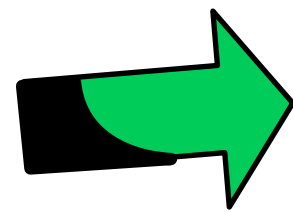
SENSIBILISER VOTRE PUBLIC PENDANT L'ÉVÈNEMENT :

PLUSIEURS OPTIONS :



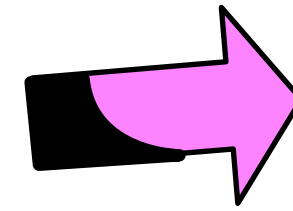
FAIRE APPEL À UNE ASSOCIATION DE PRÉVENTION

Votre relais régional AGI-SON vous indiquera les acteurs de la prévention de votre territoire qui pourraient intervenir. Selon les régions, des associations locales et nationales comme Avenir Santé ou parfois même nos relais, peuvent intervenir pendant votre évènement.



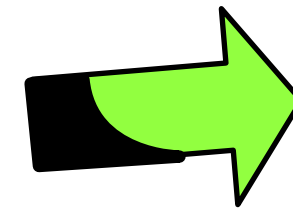
ORGANISER VOTRE PRÉVENTION

Vous pouvez également organiser en toute autonomie votre prévention en vous appuyant sur les outils d'AGI-SON. Une formation de votre équipe et/ou des bénévoles impliqués s'avère indispensable pour garantir une information juste.



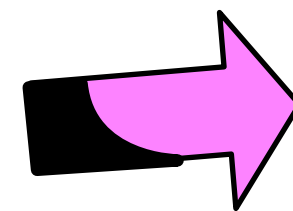
FORMER VOTRE ÉQUIPE

AGI-SON et ses relais régionaux programment régulièrement des sessions de formation.
> [+ d'infos](#)



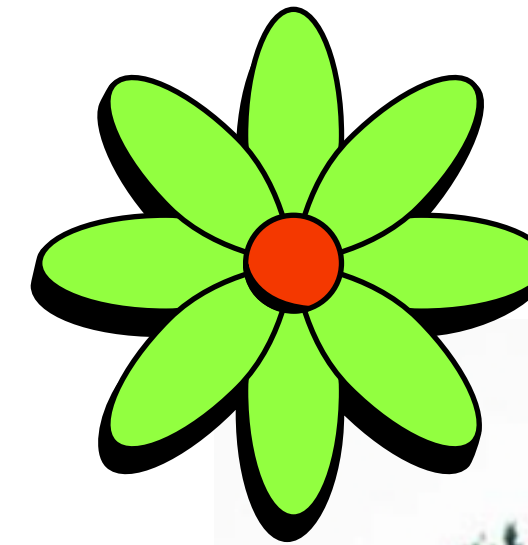
ORGANISER UN STAND / POINT(S) D'INFORMATION SUR LES RISQUES AUDITIFS

Adaptez le nombre de points d'information à la taille de votre lieu/site. AGI-SON propose un **mobilier clef en main pour diffuser l'information**. Sous forme de totem, il est un point d'information repérable par le public.



CRÉER UNE BRIGADE MOBILE DE PRÉVENTION

Dans le cas des festivals ou dans les salles de grandes jagues, la mobilité de la prévention permet d'aller à la rencontre du public pour proposer des protections.



Récapitulatif des idées pour communiquer *in situ*

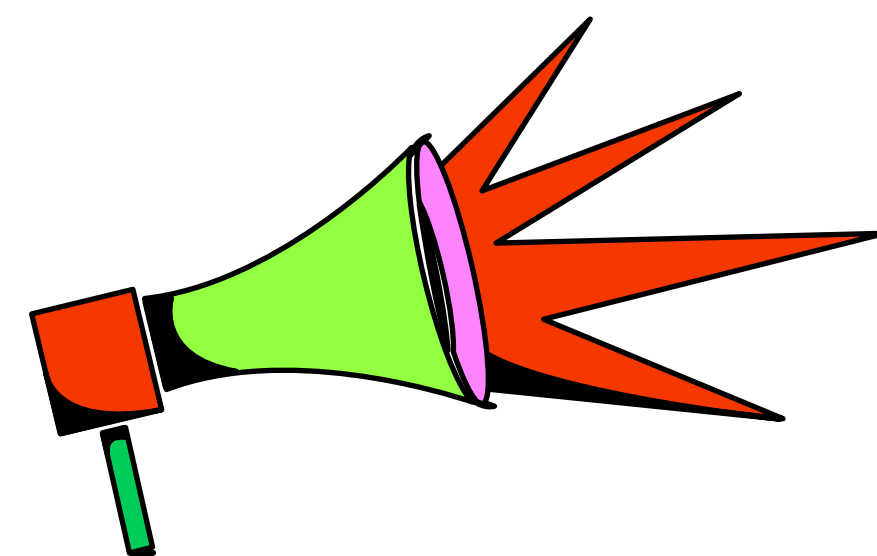
IDÉES

Espaces d'affichage	Ecrans	Réseaux sociaux	Application de l'événement	Plan du lieu, du site	Point(s) d'information
Afficher la campagne à différents points : au bar, à l'entrée, aux toilettes, ...	Diffuser le spot vidéo les bons réflexes pendant les changements de plateau ou au bar, ou à l'entrée du site/lieu si écran-visuels EAR WE ARE	Spot bons réflexes Rappel des infos clefs Préciser où se situent les points d'infos	Rappel des infos clefs Indiquer les points d'information	Indiquer les points d'information	Stand Corner prévention Brigades de prévention



Mettre à disposition des protections auditives

LES PROTECTIONS MISES EN VENTE SUR LE SITE [EARWEARE.ORG](https://www.earweare.org) SONT PROPOSÉES À DES TARIFS NÉGOCIÉS PAR AGI-SON POUR LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT.



La réglementation impose à l'organisateur la mise à disposition gratuite de protections auditives adaptées.



LES BOUCHONS EN MOUSSE

(Atténuation : - 32 dB)

Protections auditives à usage unique en mousse de polyuréthane Uvex x-fit fabriqués en Europe. Conditionnées par paire dans un sachet en plastique bio-dégradables. Conforme à la norme EN 352-2 et aux exigences additionnelles S, V, W et E.

Boîte de 200 paires de bouchons d'oreilles UVEX :
15,83 € HT – 19,00 € TTC

FORFAIT RECYCLAGE

Les bouchons en mousse (polyuréthane) sont collectés, nettoyés, broyés et agglomérés, puis transformés en plaques destinées à diverses applications (insonorisation, isolation et production d'objets).

Le coût de la valorisation des bouchons est calculé au poids.

Tarif pour 100 g de bouchons :

Jusqu'à 1 kg (approx. 700 paires max.) :

7,00 € TTC – 5,83 € HT / 100 g

De 1 kg à 5 kg (approx. 3500 paires max.) :

6,50 € TTC – 5,42 € HT / 100 g

De 5 kg à 10 kg (approx. 7000 paires max.) :

6,00 € TTC – 5,00 € HT / 100 g

> 10 kg : 5,50 € TTC – 4,58 € HT / 100 g

Bornes echo-low : distributeur-collecteur

ECHO-LOW est un dispositif pour distribuer, collecter et recycler les bouchons à usage unique ! Earcare fournit la borne qui permet à la fois de diffuser les bouchons en vrac puis de collecter les bouchons usagés. A l'issue de votre collecte, Earcare récupère les bouchons usagés et se charge du recyclage. Le prix du recyclage est inclus à l'achat des bouchons.

3 types de bornes ECHO-LOW existent.

➔ À l'achat :

Echo-low wood Outdoor : 999,17 € HT – 1199,00 € TTC

Echo-low Indoor : 486,67 € HT – 584,00 € TTC

Echo-low Comptoir : 291,67 € HT – 350,00 € TTC

➔ ou à la location :

Borne Echo-low wood Outdoor :

1 jour : 390,11 € HT – 468,10 € TTC

2 jours : 483,47 € HT – 580,20 € TTC

3 jours : 563,49 € HT – 676,20 € TTC

4 jours : 633,51 € HT – 760,20 € TTC

Borne Echo-low Comptoir :

1 jour : 54,17 € HT – 65,00 € TTC

2 jours : 65,83 € HT – 79,00 € TTC

3 jours : 120,83 € HT – 145,00 € TTC

4 jours : 184,93 € HT – 221,90 € TTC

RECHARGE : BOUCHONS EN VRAC

Protections auditives à usage unique, livrées en vrac par boîte de 250 paires.

de 1 à 4 boîtes : 30,21 € HT – 35,26 € TTC la boîte

de 5 à 9 boîtes : 28,13 € HT – 33,75 € TTC la boîte

de 10 à 24 boîtes : 26,04 € HT – 31,25 € TTC la boîte

Au delà, contactez Earcare.

Les prix indiqués comprennent le coût du recyclage.

Frais de transport :

Jusqu'à 2 500 paires : 11,00 € HT – 13,20 € TTC

De 2 500 à 4000 paires : 14,06 € HT – 16,8 € TTC

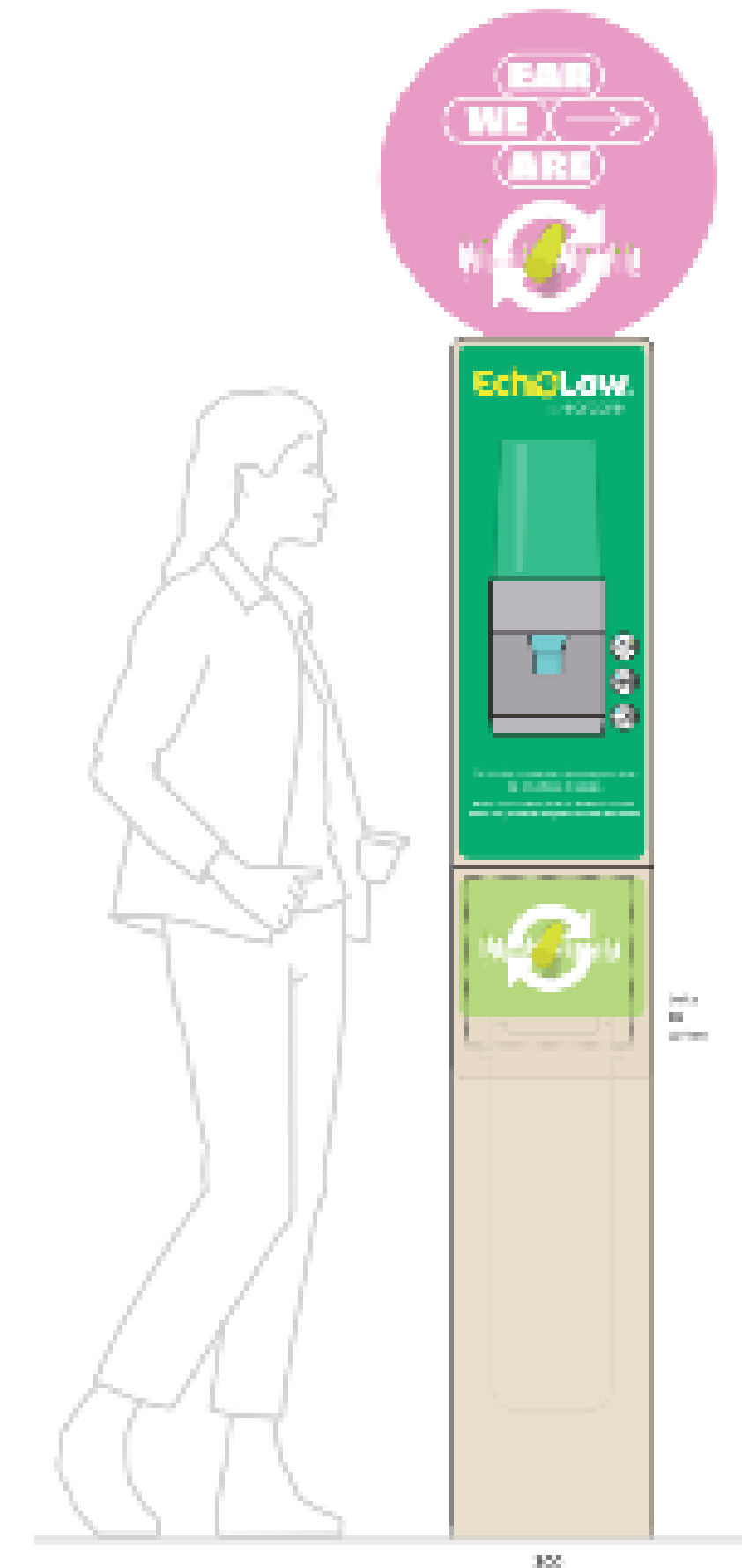
À partir de 4 000 paires : FRANCO de port (hors DOM-TOM et Europe).

À DIFFUSER
GRATUITEMENT



Chaque année, plus de 2 millions de paires de bouchons d'oreilles à usage unique sont distribuées pour protéger l'audition des publics de spectacles.

A travers le dispositif Echo-low, AGI-SON souhaite encourager la valorisation des bouchons d'oreilles à usage unique.



SI VOTRE ÉVÉNEMENT ACCUEILLE UN PUBLIC FAMILIAL

Les bouchons ne convenant pas aux petits conduits auditifs, les casques sont la solution adaptée aux enfants.

CASQUES POUR ENFANTS

Adaptés aux enfants de 3 à 12 ans.
Les casques sont disponibles en rose ou en vert.
Atténuation – 27 dB
Tarif : 15,83 € HT – 19 € TTC le casque
Frais de port en sus en fonction de la quantité.

Il est possible d'apposer le logo de votre lieu/festival.

Pour la revente, la marge est fixée à 3 euros maximum

À la vente ou en prêt



SI VOUS SOUHAITEZ PROPOSER À LA VENTE DES PROTECTIONS DURABLES

BOUCHONS STANDARDS - E-PLUGS®

Filtre acoustique à atténuation moyenne de 19 dB.
Bouchons fournis avec un tube en aluminium et une cordelette.
Meilleur confort d'écoute. Cette protection durable permet de réduire les déchets et reste très accessible en prix pour le public.

Personnalisables :

Il est possible de logotyper le tube en aluminium pour le mettre aux couleurs de votre lieu/festival.

Tarif : 5,83 € HT - 7,00 € TTC la paire

Pour la revente, la marge est fixée à 3 euros maximum

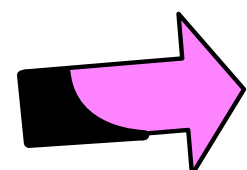
Logotypage possible : Le tube en métal peut être personnalisé avec le logo de votre lieu/événement

à partir de 500 paires commandées. Tarifs sur devis en fonction des quantités et du marquage.

Possible de choisir la couleur du tube en alu à partir de 500 paires.

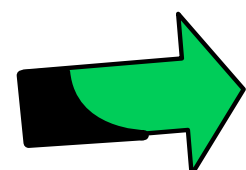


Pourquoi vendre des protections auditives réutilisables ?



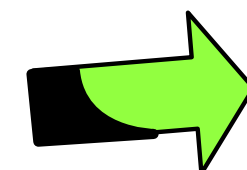
POUR FINANCER L'ACHAT DES BOUCHONS EN MOUSSE ET CASQUES :

La vente de bouchons réutilisables ou de casques peut vous permettre de couvrir l'achat des protections qui doivent être mises à disposition gratuitement.



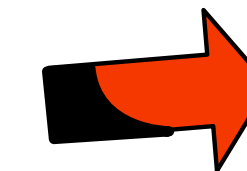
POUR LE CHOIX D'UN MEILLEUR ÉQUIPEMENT AU PUBLIC :

Les bouchons en mousse diffusés en concert et festival sont une solution de dépannage mais ne sont pas du tout adaptés à l'écoute de la musique. Les bouchons réutilisables offrent un meilleur confort d'écoute avec leur filtre acoustique et ont l'avantage d'être durables !



POUR UNE DEMANDE DU PUBLIC :

Dans notre dernier Baromètre national publics de concert et risques auditifs, 43 % du public se déclare tout à fait prêt à s'équiper de bouchons standards durables, dotés de filtres et offrant une restitution plus fidèle du son.



POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS :

Causés par l'utilisation de bouchons à usage unique.

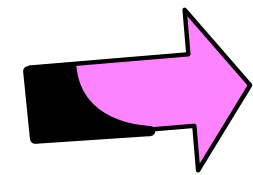
OÙ PROPOSER DES PROTECTIONS AUDITIVES ?

IDÉES

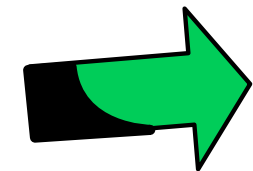
	accueil/ billetterie	stand prévention	bornes echo-low	brigade mobile	points d'infos	merchandising	Bar	Votre site internet/ billetterie	site earweare .org
DIFFUSION GRATUITE DE BOUCHONS	●	●	●	●	●		●		
PRÊT DE CASQUES	●	●			●				
VENTE DE PROTECTIONS AUDITIVES	●	●			●	●		●	●

Créer une zone de repos auditifs

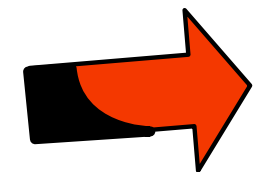
IDÉES



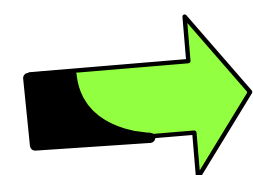
Pas de musique pendant les changements de plateaux



Dédier une pièce ou un espace au repos auditif



Permettre aux spectateurs d'aller et venir en dehors du site



Nouer des partenariats

En 2019, AGI-SON a sollicité La Fondation pour l'Audition sur la création de ces espaces. Les étudiants de l'École Nationale Supérieure de Création Industrielle se sont penchés sur la réalisation de zones de repos pour les festivals. Le festival Rock en Seine a accueilli le prototype qui a été sélectionné par un jury d'expert (auquel AGI-SON a participé) : Le Totem. La Fondation pour l'Audition propose d'accompagner les organisateurs de festivals dans le process et la mise en place de votre zone de repos auditif.

Consultez le guide 80 dB.



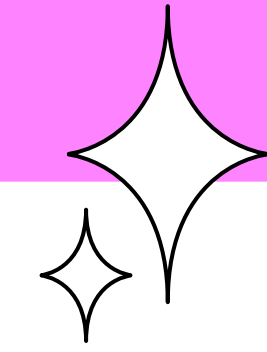
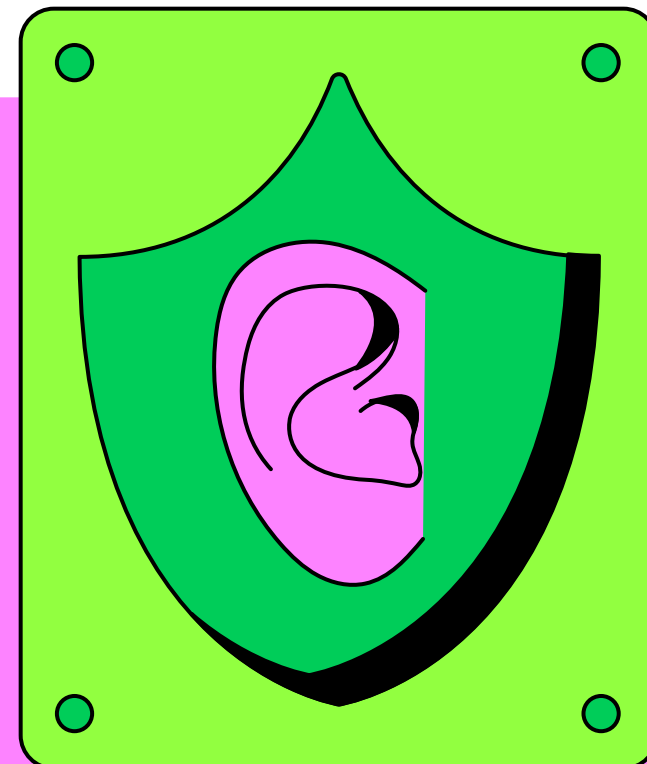
5. LES BONNES PRATIQUES

Rappeler la réglementation sonore aux équipes

DÈS LA SIGNATURE DU CONTRAT

>**Rappeler la réglementation sonore en vigueur** en France. Informer si l'évènement, le lieu applique éventuellement des niveaux sonores plus bas que la réglementation. L'objectif est que l'équipe de l'artiste soit informée en amont pour éviter une situation de stress ou un conflit le jour J.

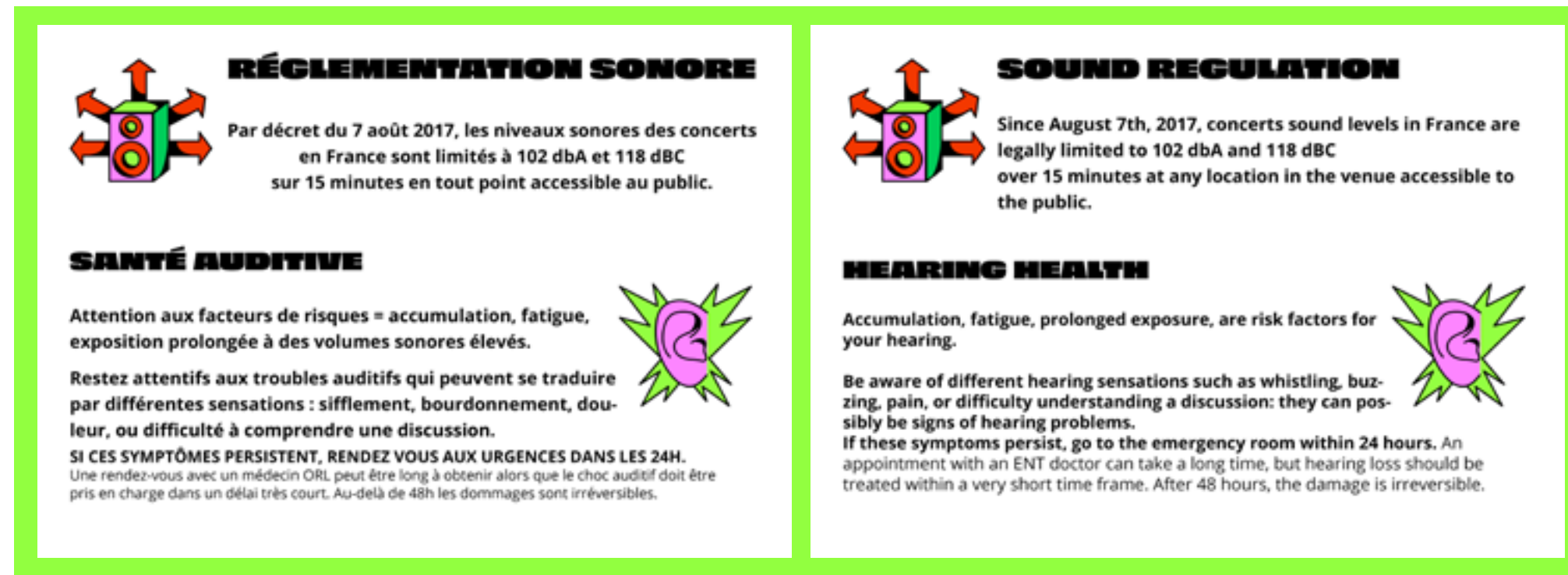
>**Anticiper le travail entre le bureau d'études acoustique (BEA) en charge de l'Étude d'Impact des Nuisances Sonore (EINS), l'équipe de la structure/du festival et le prestataire technique** pour créer les conditions favorables d'un travail commun



SUR PLACE

>**Afficher un rappel de la réglementation** en régie et en loge pour les productions et les artistes.

Modèles d'affiches prêts à être imprimés pour les loges et la régie :
Version en français // Version en anglais



>Et quand c'est possible, **disposer des afficheurs** dans la loge ou dans le bureau de production en plus de l'afficheur de la régie façade **pour alerter des potentiels dépassements**. Cela permet une communication factuelle entre l'équipe d'accueil et la production, seule hiérarchiquement et contractuellement apte à intervenir auprès du sonorisateur du groupe.

Favoriser la médiation avec les riverains

Les riverains profitent involontairement des événements dont les émergences vont être qualifiées de « bruit » et de « gênes ». Les perturbations répétitives de leur quotidien, liées à ces émergences, peuvent avoir des conséquences sur leur santé (stress, perturbation du sommeil, etc. ...) qui les amènent à trouver invivables ces manifestations musicales.

ALLER À LEUR RENCONTRE

La médiation avec les riverains permet d'échanger sur ce qu'ils qualifient comme nuisances et éventuellement de trouver des compromis. De nombreux lieux et festivals accordent une grande importance à rencontrer les comités de quartier et parfois même à créer des passerelles en invitant les riverains à visiter le site par exemple, expliquer pourquoi ils peuvent parfois subir des émergences. Instaurer le dialogue pour favoriser une bonne cohabitation. Ces initiatives ne règlent pas tous les problèmes mais s'inscrivent dans une dynamique de vivre ensemble.

LA POSITION DES MUNICIPALITÉS EST DOUBLE

La lutte contre les bruits de voisinage est un enjeu majeur de santé publique et de lien social relevant des pouvoirs de police des maires. Ces derniers ont en effet l'obligation, en application du Code général des collectivités territoriales, d'assurer la tranquillité publique des habitants de leur commune au moyen des dispositions du Code de la santé publique, du Code de l'environnement ainsi que d'arrêtés municipaux. Ils ont également le devoir d'animer leur territoire pour répondre aux attentes de leurs administrés de voir vivre leurs communes afin qu'elles ne soient pas des « cités dortoirs ».

FORMER VOTRE ÉQUIPE

AGI-SON propose différents modules de formation pour faire monter en compétence les équipes sur les questions de gestion sonore.

Wébinaire prévention des risques auditifs (2h)

Certificat de compétences professionnelles en gestion sonore (3 jours)

AGI-SON peut également vous proposer des interventions sur-mesure avec son réseau de formateurs agréés à travers la France.

► [Plus d'informations](#) sur nos formations.

► [Abonnez-vous](#) à la newsletter AGI-SON pour connaître les prochaines dates



Protéger l'audition de votre équipe

UNE OBLIGATION DU CODE DU TRAVAIL

En cas d'impossibilité d'éviter les risques dus à l'exposition au bruit par d'autres moyens, des protecteurs auditifs individuels, appropriés et correctement adaptés, sont mis à la disposition des travailleurs (art. R4434-7 du code du travail)

Le guide Audition, préservez votre capital présente les mesures et gestes à adopter face au risque professionnel lié au bruit dans le secteur de la musique et du divertissement.

Publié par la direction générale du travail, avec la contribution d'AGI-SON, il est composé de 5 fiches thématiques :

- >Quels sont les risques pour l'audition et comment les prévenir ?
- >Comment assurer le suivi individuel des travailleurs exposés à de forts niveaux sonores ?
- >Comment concevoir et aménager les lieux de diffusion de musique pour prévenir les risques auditifs ?
- >Comment optimiser la sonorisation des lieux de diffusion de musique amplifiée ?
- >Quelles protections auditives individuelles ?

télécharger le Guide Audition :
[Préservez votre capital](#)

LES PROTECTIONS AUDITIVES SUR-MESURE

Réalisés d'après les empreintes du conduit auditif de l'utilisateur, les bouchons moulés en silicone souple permettent de définir des niveaux d'atténuations adaptés à chaque utilisation.

6 niveaux au choix : -10, -15, -17, -20, -26 et -27 dB
Tarif préférentiel AGI-SON : 71,20€ HT - 89€ TTC la paire

Pour s'en procurer :

> Voir les prochaines sessions programmées dans [l'agenda](#)

ou

> Organiser une session de moulage dans votre lieu.
10 participants minimums.
[+ d'infos](#)



Récap des bonnes pratiques

AVANT

- > Rappel de la réglementation sonore en vigueur en France, dès la signature du contrat
- > Anticiper l'organisation de la prévention des risques auditifs bien en amont
- > Former l'équipe en charge de déployer la prévention et conventionner avec une association de prévention
- > Contacter votre relais régional AGI-SON pour bénéficier de leur expertise et connaître les associations de prévention de votre territoire
- > Déployer l'information sur les risques auditifs en amont sur les différents supports de communication
- > Mettre à disposition des protections auditives gratuites et adaptées au public
- > Proposer à la vente des protections auditives pour permettre au public de mieux s'équiper
- > Réduire l'impact écologique des bouchons en mousse en privilégiant leur recyclage
- > Penser à mettre en place des zones ou des temps de repos auditifs

- > Equiper votre équipe en protections auditives
- > Favoriser la médiation avec les riverains
- > Pour les festivals, réunir bien en amont, le BEA, le prestataire technique et l'équipe de l'événement pour que tous les enjeux liés à la gestion sonore soient partagés et que chacun puisse intervenir à son niveau. La contractualisation est nécessaire.



PENDANT

- > Rappeler la réglementation aux équipes de production par des affichages en régie et en loge
- > Définir des points d'infos et de mise à disposition de protections bien identifiables dans votre lieu / sur votre site
- > Veiller au respect des niveaux sonores réglementaires à ne pas dépasser pour le public
- > Transmettre les infos clefs au public
- > Informer le public des points de prévention et zones de repos auditif



6. LES RELAIS DE LA CAMPAGNE EN FRANCE

AUVERGNE RHÔNE-ALPES



BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



BRETAGNE



CENTRE-VAL DE LOIRE



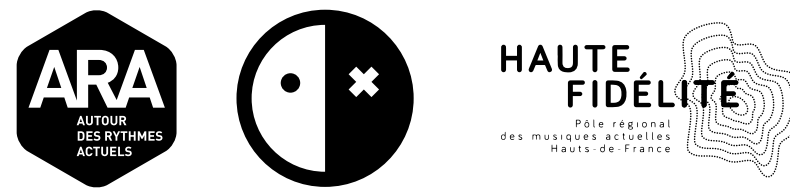
LA GUADELOUPE



GRAND EST



HAUTS-DE-FRANCE



ILE-DE-FRANCE



NORMANDIE



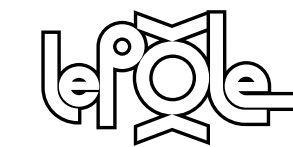
NOUVELLE AQUITAINE



OCCITANIE



PAYS DE LA LOIRE



RÉGION SUD

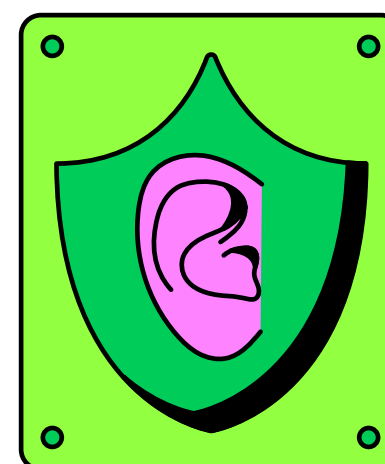


LA RÉUNION



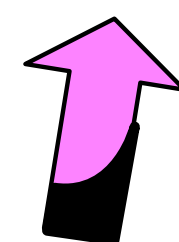
1.

PASSER COMMANDE



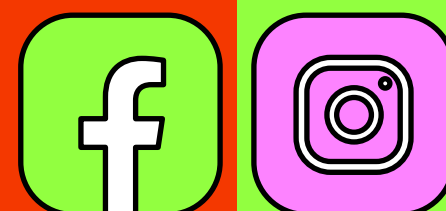
portail unique :

www.earweare.org



EARWEARE.ORG

#EarWeAre



@campagne.earweare

CE GUIDE EST ÉDITÉ PAR AGI-SON
WWW.AGI-SON.ORG
CONTACT : INFO@AGI-SON.ORG